

**Berne,
28 oct –
1^{er} nov
2021**

**Suisse
Caravan
Salon**

CONDITIONS DE PARTICIPATION SUISSE CARAVAN SALON 2021

patronné par



Version 04.2021

Contact

BERNEXPO AG
Mingerstrasse 6
Postfach
CH-3000 Bern 22

Tél. +41 31 340 11 11
Fax +41 31 340 11 10

suissecaravansalon@bernexpo.ch
www.suissecaravansalon.ch

Contenu

1. Délais pour votre planification (<i>sous réserve de modifications</i>).....	3
2. Heures d'ouverture (<i>sous réserve de modifications</i>)	4
3. Patronage	4
4. Organisation	4
5. Domaine d'application	4
6. Objectif du salon.....	4
7. Les exposants acceptés.....	4
8. Biens pouvant être exposés.....	5
9. Affiliation à l'association caravaningsuisse.....	5
10. Tarifs (Les prix indiqués s'entendent hors TVA).....	5
10.1 Location dans les halles (<i>surface de location</i>)	5
10.2 Stand complet tourisme (<i>uniquement dans la halle 1.2</i>).....	6
10.3 Location en plein air (<i>emplacement vide sur sol naturel, sans aucun aménagement</i>)	6
10.4 Location minimale	6
10.5 Stand de restauration.....	6
10.6 Supplément pour co-exposant.....	7
10.7 Supplément pour les concessionnaires	7
11. Désistement de l'inscription.....	7
11.1 Par un exposant.....	7
11.2 Par un co-exposant/concessionnaire.....	7
11.3 En cas de report de la foire en raison de la pandémie de COVID-19.....	7
11.4 En cas d'annulation de la foire en raison de la pandémie de COVID-19	8
12. Cartes d'exposant	8
13. Billets d'entrée.....	8
13.1 Bons.....	8
13.2 Cartes d'invités pour visiteurs	8
14. Forfait communication de base.....	9
14.1 Liste des produits	9
14.2 Liste des marques	9
15. Parking souterrain pour exposants	9
16. Enlèvement et recyclage des ordures	10
17. Livraison de marchandises.....	10
18. Dispositions finales	10

1. Délais pour votre planification *(sous réserve de modifications)*

Quoi	Quand	Qui
Envoi de l'email pour l'inscription en ligne	28 avril 2021	à l'exposant
Délai d'inscription pour tous les exposants	18 juin 2021	à la BERNEXPO AG
Délai pour la remise pour les inscriptions anticipées* <i>*s'applique uniquement aux espaces de stand, (hors stand complet tourisme et stand de restauration)</i>	18 juin 2020	à la BERNEXPO AG
Confirmation* de réception par email <i>*ne s'applique pas comme confirmation de stand</i>	Après réception de l'inscription en ligne	par la BERNEXPO AG
Aménagement des halles et des stands	Juillet/Août 2021	par la BERNEXPO AG
Envoi de l'email avec la confirmation de stand et l'aménagement des halles ainsi que lancement pour les commandes techniques	Août 2021 <i>(sous réserve de modifications)</i>	à l'exposant
Envoi de la facture d'acompte	2 semaines après l'envoi de la confirmation de stand	à l'exposant
Echéance de la facture d'acompte	Selon conditions de paiement	à la BERNEXPO AG
Dernières modifications de la liste des exposants imprimée	31 août 2021	à la BERNEXPO AG
Envoi/Activation des cartes d'exposants et des cartes de parking	Dès mi-septembre 2021 <i>(resp. après réception du paiement de la facture d'acompte)</i>	à l'exposant
Horaires du montage et démontage des stands	Mi-septembre 2021	à l'exposant
Délai d'envoi du dossier technique et délai de commande pour les installations techniques	8 octobre 2021	à la BERNEXPO AG
Supplément express pour les commandes ultérieures (CHF 150.00 ou 15% de la valeur de la commande)	À partir du 9 octobre 2021	à l'exposant
Montage	22 au 27 octobre 2021 <i>(selon horaires du montage et démontage)</i>	
Manifestation	28 octobre au 1 novembre 2021	
Démontage	1 au 3 novembre 2021 <i>(selon horaires du montage et démontage)</i>	
Facture finale	Novembre 2021	à l'exposant
Echéance de la facture finale	Dans les 30 jours	à la BERNEXPO AG

2. Heures d'ouverture (sous réserve de modifications)

Heures d'ouverture de la manifestation :

Judi	28 octobre 2021	09h30 – 18h00
Vendredi	29 octobre 2021	09h30 – 20h00
Samedi	30 octobre 2021	09h30 – 18h00
Dimanche	31 octobre 2021	09h30 – 18h00
Lundi	1 novembre 2021	09h30 – 18h00

Pour les exposants : une heure avant et une heure après les heures d'ouverture officielles de la manifestation.

3. Patronage

caravaningsuisse (SCGV)

Eisenbahnstrasse 4
3600 Thun 2

Téléphone +41 33 335 21 21

Email info@caravaningsuisse.ch

Internet www.caravaningsuisse.ch

4. Organisation

BERNEXPO AG
Suisse Caravan Salon
Mingerstrasse 6
Postfach
3000 Bern 22

Téléphone +41 31 340 11 11

Fax +41 31 340 11 10

Email suissecaravansalon@bernexpo.ch

Internet www.suissecaravansalon.ch

5. Domaine d'application

Les conditions de participations sont valables pour tous les participants de la foire « Suisse Caravan Salon 2021 » et complètent « Les conditions de participation générales » de la BERNEXPO AG. Également à prendre en considération sont « Les ordres d'exploitations » de la BERNEXPO AG et les « Informations techniques par rapport aux halles ».

6. Objectif du salon

Le salon a pour but de présenter au public un aperçu le plus complet possible des caravanes, autocaravanes, mobil-homes/chalets, caravanes pliantes, tentes-remorques, tentes de toit, tentes, auvents de caravanes et accessoires de caravaning fabriqués, représentés ou commercialisés en Suisse.

7. Les exposants acceptés

Ils sont admis en tant qu'exposants, sous réserve de la décision de la commission de la foire dans certains cas précis :

- 1 Les constructeurs, importateurs, concessionnaires et bailleur exclusif de caravanes, autocaravanes, mobil-homes/chalets, caravanes pliantes, tentes-remorques, tentes de toit, auvents de caravanes, tout terrain, et accessoires de caravaning, domiciliés en Suisse et inscrits au registre du commerce.
- 2 Les constructeurs, importateurs et concessionnaires domiciliés à l'étranger dans la mesure où il n'existe pas de représentant officiel en Suisse et où la surface disponible n'est pas totalement utilisée par les exposants précités. L'admission définitive est déterminée par la commission de la foire.
- 3 Offices du tourisme, tour-opérateurs, campings et prestataires de services suisses
- 4 Offices du tourisme, tour-opérateurs, prestataires de services étrangers* et campings
**dans la mesure où il n'existe pas de représentant officiel en Suisse et où la surface disponible n'est pas totalement utilisée par les exposants précités*

Concernant l'autorisation de participation et le classement des exposants dans les catégories de prix de location des stands, la direction de la manifestation décide seule et en dernier ressort, éventuellement après consultation de caravaningsuisse. L'organisateur n'est pas tenu de motiver ses décisions.

8. Biens pouvant être exposés

Branches 1. Caravanes 2. Camping-car 3. Mobil-homes/Chalets

Pour les produits ci-dessus un seul exposant principal par marque est accepté. Toutes les marques exposées doivent être indiquées à la liste des exposants au répertoire des marques. Publicité, promotion et vente pour des marques et produits qui n'ont pas été enregistrés sur le stand respectif est interdit.

Les véhicules doivent être des exemplaires neufs et de l'année modèle qui suit celle de l'exposition. Les véhicules et publicités qui ne correspondent pas à ce règlement seront évacués du parc d'exposition aux frais de l'exposant.

Autres branches 4. Accessoires pour les véhicules 5. Tentes
6. Equipements de camping 7. Outdoor et articles de loisir
8. Tourisme 9. Location
10. Services 11. Autorités/associations/clubs
12. Littérature spécialisée 13. Tout terrain

L'admission de branches supplémentaires est décidée par l'organisateur en accord avec caravaningsuisse.

Autres conditions :

- Tous les objets exposés doivent être accompagnés d'une pancarte indiquant le prix.
- Les modèles non conformes aux prescriptions d'immatriculation suisses doivent faire l'objet d'un marquage spécial.
- Seuls les prix figurant sur les listes sont admis, sans rabais et sans aucun prix spécial. Les listes doivent être remises à l'union avant le début de l'exposition, et indiquer les mêmes prix que ceux figurant sur les affichettes.
- Pour les exposants qui proposent exclusivement que de la location (voir chap. 7, paragraphe 1), un maximum de 1 véhicule est autorisé sur le stand.
- Tous les prix doivent être en FRANCS SUISSES !

9. Affiliation à l'association caravaningsuisse

Comme membre de la fédération est considérée toute personne ayant présenté sa demande d'adhésion à la fédération au plus tard le **30 mai** et ayant été acceptée lors de la réunion suivante du comité, ou étant déjà membre **au 30 juin** et ayant payé sa cotisation jusqu'à cette date. **La différence du prix de location du stand pourra être créditée.**

Les listes correspondantes sont transmises à l'organisateur par caravaningsuisse. Le libellé du nom en tant que membre de caravaningsuisse doit correspondre à l'inscription en tant qu'exposant.

10. Tarifs (Les prix indiqués s'entendent hors TVA)

Les services suivants sont ajoutés à la location d'un stand en tout cas :

- Forfait de communication/Registre des exposants
- Enlèvement et recyclage des ordures

Pour toutes inscriptions jusqu'au 18 juin 2021, la réduction pour inscription anticipée de CHF 5.00 par m² est accordé (*ne pas pour stand complet tourisme et stand de restauration*).

10.1 Location dans les halles (surface de location)

Membres caravaningsuisse :

No. d'article	Article	Prix par m ²	
100011	Location dans les halles, jusqu'à 100 m ²	CHF	99.00
100011	Location dans les halles, de 101 à 500 m ²	CHF	90.00
100011	Location dans les halles, dès 501 m ²	CHF	84.00
100013	Deuxième et autre niveau de stand	CHF	55.00

Non-membres :

No. d'article	Article	Prix par m ²	
100010	Location dans les halles, jusqu'à 100 m ²	CHF	130.00
100010	Location dans les halles, de 101 à 500 m ²	CHF	123.00
100010	Location dans les halles, dès 501 m ²	CHF	115.00
100012	Deuxième et autre niveau de stand	CHF	71.00

10.2 Stand complet tourisme (uniquement dans la halle 1.2)

Informations complémentaires selon la brochure « stand complet ».

No. d'article	Article	Forfait	
101108	Stand complet tourisme 6 m ²	CHF	1'700.00
101108	Stand complet tourisme 9 m ²	CHF	2'100.00
101108	Stand complet tourisme 12 m ²	CHF	2'500.00

10.3 Location en plein air (emplacement vide sur sol naturel, sans aucun aménagement)

Les exposants en plein air devront veiller à ce que la construction et les aménagements des stands soient assez solides pour supporter le vent. Les exposants seront rendus responsables des dommages survenus pour cause de manque de solidité.

Membres caravaningsuisse :

No. d'article	Article	Prix par m ²	
100031	Location en plein air, jusqu'à 100 m ²	CHF	55.00
100031	Location en plein air, dès 101 m ²	CHF	47.00
100033	Deuxième et autre niveau de stand	CHF	32.00

Non-membres :

No. d'article	Article	Prix par m ²	
100030	Location en plein air, jusqu'à 100 m ²	CHF	75.00
100030	Location en plein air, dès 101 m ²	CHF	68.00
100032	Deuxième et autre niveau de stand	CHF	43.00

10.4 Location minimale

Pour la location de stand, le montant minimal sera facturé dans tous les cas, également si le prix est inférieur par rapport au m².

Article	Forfait
Location minimale	CHF 1'000.00

10.5 Stand de restauration

Pour tous les stands de restauration une redevance sur le chiffre d'affaire de **17 % est facturée**. Le paiement en avance d'une location minimale de CHF 2'000.00 est obligatoire.

No. d'article	Article	Forfait	
102010	Stand de restauration, location minimale	CHF	2'000.00

10.6 Supplément pour co-exposant

Co-exposants définis par les « Conditions générales de participation » en vigueur.

Avec le paiement du supplément pour co-exposant, le co-exposant se voit accordé les droits suivants :

- Activités de vente sur le stand de l'exposant principal
- Inscription dans la liste des exposants
- Droit de commander des bons/cartes d'invités

No. d'article	Article	Forfait
100060	Co-exposant	CHF 1'000.00

10.7 Supplément pour les concessionnaires

Les concessionnaires sont des entreprises vendant les mêmes produits que l'exposant principal. Ils vendent également au quotidien les mêmes produits/marques que l'exposant principal. L'exposition de leurs propres produits ou d'autres produits (à l'exception de réparation/service et location) est interdit ainsi que leur promotion dans les listes des produits et marques*. En outre, les droits sont les mêmes que ceux du co-exposant, conformément aux « Conditions générales de participation » en vigueur.

* La direction de la foire se réserve le droit de faire les ajustements/corrections nécessaires.

No. d'article	Article	Prix par inscription
100058	Concessionnaire membre de l'SCGV	CHF 250.00
100059	Concessionnaire non-membre	CHF 500.00

Le service suivant est ajouté une fois par entreprise (indépendamment du numéro d'inscriptions comme concessionnaire) en tout cas :

No. d'article	Article	Prix
606014	Forfait de communication/registre des exposants	CHF 250.00

11. Désistement de l'inscription

11.1 Par un exposant

Dans le cas d'une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail), les conditions d'annulation suivantes s'appliquent sous réserve du point 11.3 conformément aux " Conditions générales de participation " actuellement en vigueur :

No. d'article	Article	Forfait
100075	Taxe d'annulation pour désistement	CHF 1'000.00

La direction de la foire se réserve le droit de revendre l'espace libéré.

11.2 Par un co-exposant/concessionnaire

Le supplément total pour co-exposant ou concessionnaires ainsi que les frais accessoires engagés restent dus en tout cas, même si un co-exposant/concessionnaire ne participe pas au salon.

11.3 En cas de report de la foire en raison de la pandémie de COVID-19

Dans le cas où le salon est reporté en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, la règle suivante remplace le point 11.1. Une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail) n'entraîne aucuns frais pour l'exposant quel que soit le délai. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède à aucune indemnisation.

11.4 En cas d'annulation de la foire en raison de la pandémie de COVID-19

Dans le cas où le salon est annulé en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, aucun coût d'annulation n'est facturé à l'exposant. Les paiements déjà effectués seront remboursés. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède donc à aucune indemnisation.

12. Cartes d'exposant

Chaque exposant reçoit pour chaque 5 m² de surface loué une carte d'exposant, toutefois un minimum de 2 cartes et jusqu'à 15 au maximum. D'autres cartes ne peuvent être remises que dans une mesure limitée contre paiement dans le bureau de l'exposition ou contre facture avant le début de la foire sur commande. Les cartes sont nécessaires que pendant l'exposition et donnent droit à un nombre illimité d'entrées à l'exposition.

No. d'article	Article	Prix par carte	
150010	Carte d'exposant supplémentaire	CHF	37.15

13. Billets d'entrée

13.1 Bons

Nous mettons à disposition aux exposants des bons à remettre à leurs clients et aux personnes intéressées. Sur présentation du bon de réduction à la caisse, le visiteur bénéficie d'un rabais de **CHF 5.00** lors de l'achat d'une carte d'entrée journalière d'une valeur de CHF 15.00. Les bons de réduction ne sont valables que sur les cartes journalières d'une valeur de CHF 15.00 (adultes) ! Un seul bon de réduction peut être échangé par billet d'entrée.

Le cachet de l'entreprise doit être apposé sur les bons de réduction avant d'être remis aux clients. Contrairement aux cartes d'invités, les bons de réduction sur les cartes journalières ne sont ni facturés ni remis aux exposants après le salon. Il est conseillé de commander les bons de réduction à l'avance et en nombre suffisant, car seul un nombre limité de bons est à disposition une fois le délai de commande a passé.

Vous trouverez les bons (tant imprimé* que comme code électronique) sur notre Online Service Center. Vous recevrez un identifiant pour la commande.

**sous réserve de modifications*

13.2 Cartes d'invités pour visiteurs

Des cartes d'invités sont à disposition pour être remises aux clients. Le visiteur peut remettre directement la carte d'invité à l'entrée. Elle ne doit pas être échangée à la caisse. Les cartes d'invités utilisées seront facturées au propriétaire du stand après le salon. Si aucune carte d'invité a été utilisée, le montant forfaitaire de CHF 100.00 sera facturé. Exception : aucune carte d'invité a été commandée. L'entreprise exposante recevra les cartes d'invités utilisées comme justificatifs. Le retrait, l'impression ainsi que l'utilisation de dix cartes d'invités sont comprises dans le prix unique de la commande. Chaque carte utilisée sera facturée au prix de CHF 10.00 par pièce à l'exposant.

Les cartes d'invités ne sont valables qu'avec le cachet de l'entreprise exposante ou du co-exposant. Vous recevrez un identifiant pour la commande. Chaque exposant peut commander individuellement le nombre de cartes d'invités (imprimés* ou comme code électronique) nécessaires à l'aide du login sur l'OSC. Toutes les commandes supplémentaires doivent être effectuées par écrit.

**sous réserve de modifications*

14. Forfait communication de base

L'entrée de base dans le registre des exposants est obligatoire et payante. L'entrée s'effectue au registre électronique. Le registre électronique est mis en ligne en fin de l'été/début de l'automne de l'année de la foire. Tous les exposants inscrits jusqu'à cette date sont publiés. Les exposants qui s'inscrivent après seront mis en ligne en continu.

No. d'article	Article	Forfait
606014	Forfait de communication/Registre des exposants	CHF 250.00

14.1 Liste des produits

Liste des produits exposant/co-exposant :

Les cinq premières inscriptions dans la liste des produits sont gratuites, à condition qu'elles soient déjà sur la liste des produits. Chaque inscription supplémentaire et nouvelle inscription dans la liste des produits (par inscription supplémentaire) sera facturée.

No. d'article	Article	Prix par pièce
606002	Liste des produits, inscription supplémentaire	CHF 100.00
606000	Liste des produits, nouvelle inscription	CHF 50.00

Liste des produits concessionnaires :

Les deux inscriptions « réparation/service » et/ou « location » sont inclus. Les concessionnaires ne peuvent pas faire des autres inscriptions des produits.

14.2 Liste des marques

Liste des marques exposant/co-exposant :

Les cinq premières inscriptions dans la liste des marques sont gratuites, à condition qu'elles soient déjà sur la liste des marques. Chaque inscription supplémentaire (en plus des inscriptions inclus dans le forfait) et nouvelle inscription (nouvelle marque) dans la liste des marques sera facturée.

No. d'article	Article	Prix par pièce
606006	Liste des marques, inscription supplémentaire	CHF 100.00
606005	Liste des marques, nouvelle inscription	CHF 50.00

Liste des marques concessionnaires :

Une inscription (marque de l'exposant principal) et inclus. Les concessionnaires ne peuvent pas faire des autres inscriptions des marques.

15. Parking souterrain pour exposants

Les places de parking réservées aux exposants se trouvent dans le parking souterrain (attention : hauteur d'accès 2.10m max.) avec accès direct au salon. Les cartes de parking sont valables comme suit

- Carte pour 5 jours du jeudi, 28 octobre à lundi, 1 novembre 2021, 23h00
- Carte pour 6 jours du mercredi, 27 octobre à lundi, 1 novembre 2021, 23h00

No. d'article	Article	Prix par carte
106095	Parking pour les exposants, 5 jours	CHF 150.00
106096	Parking pour les exposants, 6 jours	CHF 180.00

16. Enlèvement et recyclage des ordures

Les déchets doivent être jetés dans les poubelles mise à disposition. Le soir avant l'ouverture les déchets peuvent être mis dans les couloirs. Il est interdit de nettoyer les bannières à couleur dans les lavabos des toilettes. Pour le recyclage de verres les containers sont également mis à disposition. La participation aux frais d'enlèvement et de recyclage des ordures sera chargée à chaque participant par stand avec la facture finale comme suite*:

No. d'article	Article	Forfait	
554026	Elimination d'ordures (jusqu'à 25 m ² de surface de stand)	CHF	53.00
554026	Elimination d'ordures (26 à 50 m ² de surface de stand)	CHF	63.00
554026	Elimination d'ordures (51 à 100 m ² de surface de stand)	CHF	93.00
554026	Elimination d'ordures (101 à 300 m ² de surface de stand)	CHF	163.00
554026	Elimination d'ordures (à partir de 301 m ² de surface)	CHF	245.00

**En cas de circonstances particulières ou de grandes quantités, nous nous réservons le droit d'augmenter les frais d'élimination.*

17. Livraison de marchandises

Pendant la foire : Quotidiennement une heure avant le début de la foire. Les véhicules de livraison doivent quitter le site 1/2 heure avant le début de la foire.

18. Dispositions finales

Les prix communiqués se comprennent (sauf contre-indication) sans TVA. Changement de prix sous réserve. Obligeance fait la version allemande au temps de l'inscription.